



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 54235 - 01/PFU/2036964

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Rue de la Semence**
- Identité du demandeur : **Administration Communale d'Anderlecht**
- Demande de : permis d'urbanisme : Réaménager les espaces verts existants entre le marais de la Laiterie et l'école primaire "Scheutplaneet", pour notamment :
 - Planter une aire de jeux et des petites infrastructures ludiques ;
 - Créer un verger et un jardin collectif de plantes aromatiques ;
 - Planter 8 arbres à haute tige et augmenter la biodiversité ;
 - Installer des nouveaux mobiliers urbains ;
 - Rénover le système d'éclairage existant ;
 - Planter des gaines techniques d'attente afin de pouvoir placer ultérieurement des caméras sur les façades bordant les espaces verts.

Nature de l'activité principale : Equipement d'intérêt collectif ou de service public

Zone : PRAS : zones vertes à haute valeur biologique, zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

L'enquête se déroule :

À partir du **18/08/2026** et jusqu'au **16/09/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 18/08/2026 au 16/09/2026)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **16/09/2026**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 24 septembre 2026**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 30/07/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,


Marcel VERMEULEN

Par délégation:
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,


Françoise CARLIER

